



# Note de préconisations à destination des groupes d'élaboration des projets de programme pour les enseignements généraux de la voie professionnelle



La lettre de saisine que le Conseil supérieur des programmes a reçue le 12 septembre 2018 fixe deux finalités à l'élaboration des projets de programme pour les enseignements généraux qui seront dispensés dans la future voie professionnelle : consolider et assurer les acquis du collège, et développer une culture générale solide. Ces finalités doivent se décliner selon trois perspectives – et trois temporalités – complémentaires : répondre aux besoins des élèves souhaitant s'insérer rapidement dans une activité professionnelle, mais aussi aux besoins de ceux voulant prolonger leur formation dans l'enseignement supérieur ; enfin, préparer chaque élève à se former tout au long de sa vie, afin qu'il soit capable de s'adapter aux évolutions des métiers et de la société.

Pour ce faire, il importe que les enseignements généraux assurent la transmission et l'acquisition de savoirs, de méthodes et de savoir-faire permettant l'acquisition et la maîtrise de compétences générales attendues de tous au terme de leur parcours, qu'ils soient élèves sous statut scolaire ou apprentis. Ces compétences générales sont ci-dessous déclinées :

- la maîtrise orale et écrite de la langue française : un tel objectif requiert l'implication de tous les professeurs chargés des enseignements généraux, et ce dans les différents aspects de la langue (syntaxe, orthographe, lexique). Tous les projets mentionneront explicitement cette exigence et pourront signaler des exercices et activités favorables à l'acquisition de cette maîtrise ;
- le travail continu de l'expression écrite et orale : il conviendra d'envisager des contenus d'enseignement se prêtant à une diversité de démarches pédagogiques pour construire de manière efficace l'autonomie des élèves ;
- l'affinement de la compréhension : l'examen de textes et documents consistants, de situations diverses, devra, avant tout approfondissement de l'analyse, réserver un temps à la vérification de la compréhension des principaux éléments, explicites et implicites ;
- le développement du raisonnement logique, par l'analyse, l'interprétation, la recherche et la formulation d'arguments ;
- la mobilisation de notions scientifiques fondamentales, comme le calcul élémentaire, la proportionnalité ou le repérage dans l'espace ;
- l'acquisition de méthodes, par l'analyse de consignes, la structuration progressive de la pensée et du propos, mais aussi par l'exercice d'une attention soutenue, de la capacité de mémorisation et d'une maîtrise de soi dans des situations diverses ;
- l'apprentissage de la citoyenneté : une attention particulière sera portée à la notion de responsabilité face à ses actes et à ses décisions ; le travail coopératif, la prise d'initiative individuelle ou collective pourront être envisagés.

Des trois voies proposées par le lycée français, la voie professionnelle est assurément la plus diverse par les multiples spécialités qu'elle propose, par les parcours qu'elle accueille et coordonne, par la variété de ses établissements et des démarches qui y sont adoptées. Il convient d'élaborer des projets de programme susceptibles de s'adapter à cette diversité et de se prêter à la mise en

œuvre de multiples projets. Cette souplesse est le fondement de la liberté pédagogique à laquelle les professeurs exerçant dans la voie professionnelle aspirent particulièrement.

L'articulation entre les enseignements connexes (par exemple entre français, histoire-géographie et enseignement moral et civique ; entre mathématiques, sciences physiques et chimiques, et prévention – santé – environnement) doit également être ménagée : les liens seront explicitement mentionnés. L'on veillera cependant à ce que ces liens soient présentés comme des possibilités et non comme des prescriptions. Les projets, notamment ceux dont les évaluations sont effectuées par un contrôle en cours de formation, gagneront également à mentionner les possibilités d'adaptation des apprentissages selon les différentes familles de métiers ou groupes de spécialités.

Les domaines professionnels, quels qu'ils soient, connaissent et connaîtront une évolution considérable, notamment du fait de la place croissante qu'y occupe le numérique. Au-delà d'une maîtrise professionnelle, il convient que les élèves qui choisissent la voie professionnelle acquièrent des compétences générales et une culture spécifiquement numériques : chaque projet de programme intégrera cette exigence, en envisageant les supports, les outils, les démarches susceptibles de contribuer à cette acquisition.

Le caractère général des enseignements pour lesquels le CSP doit élaborer des projets de programme suppose que les apprentissages qui y sont envisagés soient autant d'opportunités offertes aux élèves d'acquérir une culture diverse, riche et complémentaire de leurs acquis dans le champ professionnel. L'on veillera donc à ce que les projets portent cette ambition d'une ouverture sur le monde et d'une approche des différentes dimensions de la culture et de la citoyenneté.

Cette ambition tiendra compte de l'évolution des quotités horaires allouées aux enseignements dans le cadre de la réforme, pour viser le possible plutôt qu'un idéal inatteignable : le dimensionnement des projets devra donc s'appuyer sur des programmations qui tiennent compte des conditions réelles d'enseignement.

L'une des spécificités des enseignements dans la voie professionnelle tient à leur démarche inductive et à leur appui sur le réel pour faciliter les apprentissages d'élèves souvent peu à l'aise avec les démarches abstraites : les projets seront construits dans cet esprit pour amener les élèves à acquérir les notions et connaissances visées.

La cointervention est le moment privilégié de cette contextualisation qui permet d'éclairer et d'enrichir le sens des formations et des choix d'orientation. Elle constitue une modalité pédagogique particulière ainsi qu'un temps d'enseignement singulier où enseignements professionnels et enseignements généraux se rencontrent tout en conservant, cela est essentiel, leurs spécificités et leurs objectifs propres. Sans lui attribuer nécessairement d'objet d'étude distinct, les projets de français, de mathématiques et de sciences physiques et chimiques préciseront les apprentissages qui peuvent s'y déployer et les éléments du programme qui pourraient y être abordés (étude de la langue, méthodes, exercices, documents et œuvres de natures variées, ...). Ils pourront mentionner, à titre d'exemple, des initiatives stimulantes pour illustrer les possibilités de la démarche de cointervention. Ils distingueront clairement cette modalité pédagogique de l'accompagnement personnalisé, tant dans leurs objectifs respectifs que dans les tâches qui peuvent y être effectuées. Ils préciseront les liens possibles entre la cointervention et la réalisation du chef d'œuvre.

Cette contextualisation tient compte d'une réalité professionnelle en constante évolution : aussi, même s'il convient de privilégier une démarche inductive, les élèves doivent-ils acquérir une agilité intellectuelle suffisante pour devenir autonomes au-delà du cadre scolaire et s'adapter aux futures situations de leur exercice professionnel. Outre des compétences immédiatement mobilisables, il s'agit donc que chaque élève dispose, au terme de son parcours, des ressources nécessaires à cette agilité : les projets de programme tiendront compte de cette finalité dans la définition des compétences travaillées au fil des apprentissages.

